

PLOUËNAN

- Enquête de l'an 12
- chapelle 1806
- presbytère et chapelle 1809
- Etat des Biens 1804

th
er
servi
re)
ef)
janvier ons dan
(le) unum
tybre cessie
de)
ent
le de
mol
et
pocet
a a
oi je
leat quatu

plouénan Canton de Saint Paul de Léon le 15 février 1804

patron de la succursale St Pierre.

Elle a deux mille cinq cents âmes. Environ deux mille Communians.

Cette succursale comme très étendue et difficile à desservir a besoin de quatre prêtres. Elle n'a actuellement que deux désignés par Monsieur l'Evêque, Jean Marie Guézel premier desservant né à Quissant le 20^e janvier 1753 et fait prêtre le Samedi de la passion 1781. le second Messie le Brun né à plouénan le quatre^e jour 1750 et fait prêtre en 1777.

Nous avons à proximité du bourg la Chapelle de notre dame de Kellom qui est en bon état et nécessaire pour l'instruction des enfants et pour y faire l'office divin pendant que l'on sera à rétablir l'église paroissiale en foi de quoi je sousigne à plouénan le 15 février mil huit cent quatre.

Guézel desservant de plouénan

Monseigneur l'Intendant de St Paul le 17 Janvier 1806

Mon-Seigneur. ✓

J'ai l'honneur de représenter à votre grandeur que nous n'avons
notre succursale qu'une seule Chapelle qui appartient à la paroisse
appelée notre dame de Hrelon qui nous est toujours nécessaire
pour l'exercice du culte, et surtout lors qu'on batira la tour de
notre église, nous l'avions déjà demandée au gouverneur avec
les autres chapelles de notre succursale ont été vendues et dem
M^{re} le Duc de Modane y a une chapelle domestique qui
en reliait toutes les offrandes quoiqu'il n'ai pu de me les
donner pour notre église.

Les réparations de notre presbytère demandent beaucoup d'argent
j'ai été 150000 francs pour les captifs, j'ai désiré trouver une occasion
de vous les faire passer. En attendant j'ai l'honneur d'être avec
tout le respect possible

Mon-Seigneur.
Je vous prie de croire
le très humble et soumis serviteur
Jean Marie Tual descendant de plouman

plouénan le 28 juin 1809 ✓

Plouénan a un presbytère non vendu, appartenant à la commune
qui n'est pas en bonne réparation.
nous en avons qu'une chapelle de notre Dame de Kreston appartenant
à la Commune, inscrite et nécessaire au culte, et approuvée par
Monseigneur l'évêque de Quimper.

Fait à plouénan le 28 juin 1809

Jean Marie Quel desservant de la Succursale de plouénan
Canton de St Paul de Léon

Departement
du
Finistere.

Biens et Revenus de la Fabrique de Plouénan.

Arrondissement
de
Morlaix.

Paroisses.	Biens ruraux.	Maisons.	Valeur Capitale.	Produit annuel.	Rentes Prestes.	Legs et donat.	Autres Fondat.	Charges.	Revenu net.	Observations.
Plouénan	6. art.	A. 9	5745.	567,83.	B.	C.	D.	E. 379,72.	188,11.	A. Toutes ces maisons sont en gte et en mauvais état de réparations à un près qui est affecté au logement du vicar.
Mespaul	1. art.		150.	14,38.				5,0.	9,38.	B. Tous les biens de notre église ont été aliénés par la republique au commencement de la révolution, beaucoup en avait été vendus, ce qui ne l'avait pas été, a été rendu par le recenseur des Domaines le 26 févral an 12, et c'est ce qui compose cet état.
Cléder	1. art.		140.	12.				2,74.	9,36.	C. il n'y a que l'article de Cléder.
S. M'igonec	1. art.		100.	9,26.				11,26.		D. tous les autres biens de notre église sont chargés de fondations soit en masses soit en services et plusieurs articles se trouvent chargés de l'un et de l'autre.
Total			6135. 12,06	603,47.				398,72.	204,85.	E. La charge comprend la réparation des maisons, la dette des fondations et la contribution foncière, à savoir: 279,72. pour la dette des fondations, 42 pour la réparation annuelle des maisons et 76,97. pour la contribution foncière.
F. Pour dresser cet état d'une manière détaillée il faudrait feuilleter tous les titres ce qui demanderait un travail très long. notre église a encore quelques biens qui n'ont pas été vendus et dont cependant elle n'a pas encore la jouissance.										

Fait à Plouénan le 30 juin 1814.

F.

par Core D. de Plouénan